



Règlement technique – Badminton

1. ÉPREUVES

Cette compétition se déroulera pendant les Jeux des Sourds du Canada (JSC) de 2022, qui auront lieu du 5 au 8 juillet 2022, et comprendra les cinq épreuves suivantes :

- Élite, Hommes – Simples
- Badminton, Hommes – Simples
- Badminton, Femmes – Simples
- Badminton, Hommes – Doubles
- Badminton, Femmes – Doubles
- Badminton, Mixte – Doubles

2. PARTICIPANTS

2.1 Invitation à participer

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) et le comité organisateur inviteront les résidents autorisés du Canada qui sont en règle à participer au concours.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Perte auditive

La participation à la compétition est réservée aux athlètes sourds et (ou) malentendants. Contrairement au Comité international des sports des sourds (CISS) qui restreint la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds ou malentendants de la communauté sourde à participer aux JSC. Nous laissons aux associations provinciales des sports des sourds (APSS) la responsabilité d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux épreuves sanctionnées par le CISS.

2.2.2 Âge

Les athlètes doivent satisfaire à l'exigence d'âge minimum pour toutes les épreuves indiquées ci-dessous :

- 13 ans au 4 juillet 2022

2.3 Nombre d'équipes ou d'athlètes

Il faut un nombre minimum d'équipes (ou d'athlètes pour les épreuves individuelles seulement) pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Élite, Hommes, Simples – 8 athlètes
- Badminton, Hommes, Simples – 10 athlètes
- Badminton, Femmes, Simples – 10 athlètes
- Badminton, Hommes, Doubles – 4 équipes
- Badminton, Femmes, Doubles – 4 équipes
- Badminton, Mixte, Doubles – 4 équipes

2.4 Nombre d'athlètes par équipe

Un nombre maximum d'athlètes par équipe est alloué à chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Élite, Hommes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Hommes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Femmes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Hommes, Doubles – 2 athlètes
- Badminton, Femmes, Doubles – 2 athlètes
- Badminton, Mixte, Doubles – 2 athlètes

Il faut un nombre minimum d'athlètes par équipe dans chaque épreuve indiquée ci-dessous :

- Élite, Hommes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Hommes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Femmes, Simples – 1 athlète
- Badminton, Hommes, Doubles – 2 athlètes
- Badminton, Femmes, Doubles – 2 athlètes
- Badminton, Mixte, Doubles – 2 athlètes

3 RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPÉTITIONS

3.1 Organisation technique

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) et le comité organisateur sont responsables, conjointement avec Badminton Canada ou avec Badminton Québec, de l'organisation technique de la compétition.

3.2 Comité technique

Le comité technique est composé du directeur technique de l'ASSC et d'autres membres nommés par le comité organisateur des JSC 2022 et approuvés par l'ASSC :

Eric Nielson – Directeur technique de l'ASSC (président)

À déterminer – Arbitre en chef

Fallon Cassista-Bolduc ou Michèle Dion – Représentant(e) des JSC 2022

3.3 Règles relatives aux compétitions

Les compétitions se dérouleront conformément au règlement de Badminton Canada. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte anglais prévaut.

3.4 Équipement de compétition

3.4.1 Équipement

Pour les épreuves Élite, tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme au règlement de Badminton Canada. Pour les compétitions et les autres épreuves, tout l'équipement n'est pas requis pour se conformer au règlement de Badminton Canada.

3.4.2 Volants

Type de volant à utiliser pour chacune des épreuves :

- Élite, Hommes, Simples – Plumes
- Badminton, Hommes, Simples – Plastique
- Badminton, Femmes, Simples – Plastique
- Badminton, Hommes, Doubles – Plastique
- Badminton, Femmes, Doubles – Plastique
- Badminton, Mixte, Doubles – Plastique

3.5 Vêtements de compétition

3.5.1 Uniforme

Pour les épreuves Élite, les participants doivent porter des uniformes de compétition conformément au règlement de Badminton Canada. Pour les compétitions et les autres épreuves, les participants ne sont pas tenus de porter l'uniforme de compétition conformément au règlement de Badminton Canada, mais on les encourage à porter des vêtements confortables et des chaussons de gymnastique pour participer.

3.5.2 Identification des participants

L'indication du nom et de la province de chaque participant sur son maillot n'est pas obligatoire.

3.6 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour toutes les épreuves se déroulera sous le contrôle du comité technique (3.2) et conformément au règlement de Badminton Canada.

3.7 Officiels

3.7.1 Nomination des officiels

Le comité organisateur des JSC 2022 nommera un arbitre en chef et un nombre approprié d'officiels (arbitres, etc.) pour diriger chaque épreuve.

3.7.2 Affectation des officiels

L'attribution des officiels pour la conduite des épreuves sera décidée et faite par le comité technique (3.2).

3.8 Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par le règlement, le comité technique prendra une décision. En l'absence du comité technique, le directeur technique de l'ASSC prendra une décision.

4 LIEU DE COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront Complexe Multi-sports de Laval à Laval, au Québec.

5 CALENDRIERS

5.1 Calendrier des compétitions

Sera annoncé d'ici le 4 juin 2022.

5.2 Calendrier d'entraînement

L'entraînement aura lieu le mardi 5 juillet 2022 de 13 h à 16 h30.

5.3 Réunion technique

5.3.1 Date et lieu

À déterminer

5.3.2 Présence

Tous les athlètes et entraîneurs admissibles sont tenus d'être présents.

6 ADDENDA

Aucun

Avis : Le présent règlement technique est susceptible d'être modifié.

Dernière mise à jour : 11 décembre 2021